

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude AVELINE, Maire.

Convocation du 16 avril 2026

Présents : Mmes CHOTTIN Corinne, HOËL Nicole, DOS SANTOS Françoise, MILESI Isabelle, Mrs AVELINE Jean-Claude, MENET Hervé-Jacques, DENERY Antoine, JAUD Sébastien, LEHELLE Michel, JULIOT Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : PINON Suzy ayant donné procuration à MENET Hervé Jacques

Secrétaire de séance : CHOTTIN Corinne

ORDRE DU JOUR

- 1 – Délégués commission communale des impôts directs
 - 2 – Abrogation de la délibération n° 5/24-10-2023 relative à la demande de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 - 3 – GRDF redevance d'occupation du domaine public 2026
 - 4 – Devis location structure dans le Parc municipal saison estivale
 - 5 – Devis serrure électrique portail de l'école
 - 6 – Ajustement devis SIEIL travaux renouvellement réseau éclairage public rue de la Pinsonnière
 - 7 – Décision modificative n°1
- Questions diverses

Compte rendu de la réunion de Conseil du 31 mars 2026 :

Le Conseil municipal adopte, à 2 abstentions et 9 voix pour le Procès-verbal de la précédente réunion

N°1/28-04-2026 : Délégués commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à 2 abstentions et 9 voix pour, le conseil municipal propose les personnes désignées ci-dessous :

Commissaires titulaires :

-DENERY Antoine
-PINON Suzy
-JAUD Sébastien
-MENET Hervé-Jacques
-LEHELLE Michel
-CHOTTIN Corinne
-PETRON Jean-François
-NASSE Isabelle
-BRUNET Patricia
-DELLA BELLA Christine
-GITTON Tristan
-RIVIERE Claire

Commissaires suppléants :

-CHOTTIN Olivier
-MENET Isabelle
-CASSIN Christian
-BOIDIN Lucie
-PINON Thierry
-VOJIK Elisabeth
-LEHELLE Mauricette
-PETRON Isabelle
-DELLA BELLA Serge
-CASSIN Nelly
-RENAUD Maxime
-FOULTIER Marie

Abrogation de la délibération n° 5/24-10-2023 relative à la demande de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Ce sujet sera examiné lors d'une prochaine séance pour des raisons de régularité administrative.

N°2/31-03-2026 : GRDF redevance d'occupation du domaine public 2026

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007. Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, selon la formule suivante :

PR (plafond de la redevance) = (0,035€ x longueurs de canalisations) + 100€ x CR

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323,

- que la redevance due au titre de 2026 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année.

La formule définitive est la suivante :

RODP 2026 = (0,035 x L + 100€) x 1,44

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à 1 abstention et 10 voix pour :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau public de transport de gaz.

Devis location structure dans le Parc municipal saison estivale

Dans le cadre de l'organisation des fêtes estivales sur la commune de Chenonceaux, il avait été envisagé la mise en place d'une structure. Celle-ci aurait facilité l'ensemble des festivités notamment pour les associations locales. Cependant, ce projet est abandonné en raison de contraintes légales liées à l'urbanisme.

N° 3/28-04-2026 – Devis serrure électrique portail de l'école

Dans le cadre des travaux de sécurisation des accès à l'école qui ont été entrepris en 2024, il a été procédé à l'installation d'un visiophone sur le portail. Cependant, la pose de la serrure électrique, dernière étape de ce dispositif n'a pu être réalisée. Après consultation de plusieurs entreprises, seule la société ELDA PROTECTION a accepté d'intervenir à la condition de fournir elle-même la serrure pour des raisons de garanties.

Monsieur le Maire présente le devis pour un montant de 746.74€.

Monsieur JULIOT demande combien de sociétés ont été sollicitées.

Monsieur le Maire précise que 4 sociétés ont été sollicitées et qu'une seule a accepté de faire une proposition sinon nous serions dans l'obligation retirer toute l'installation déjà en place.

Monsieur JULIOT indique que la commune possède déjà une serrure électrique

Monsieur le Maire répond qu'aucune société ne peut prendre en garantie le montage de cette serrure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'installation d'une serrure électrique sur le portail de l'école

ACCEPTÉ la proposition de l'entreprise ELDA PROTECTION pour un montant de 746.74€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

N° 4/28-04-2026 – Ajustement devis SIEIL travaux renouvellement réseau éclairage public rue de la Pinsonnière

Il a été commandé des travaux de renouvellement du réseau de l'éclairage public rue de la Pinsonnière auprès du SIEIL. Les travaux ont été réceptionnés, cependant le SIEIL nous informe que les travaux ont engendré un dépassement au budget initial. Ce supplément est justifié par le fait que le réseau aérien rue des Amandiers en neutre commun a dû être mis en conformité car non compatible avec le nouveau réseau en neutre séparé.

Le devis initial était d'un montant de 15 963.95€, le montant définitif est de 18 273.17€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ le devis modificatif du SIEIL pour un montant total de 18 273.17€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre et article correspondants du budget de la commune

N° 5/28-04-2026 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la publication des dotations DGF, l'ajustement du devis du SIEIL concernant les travaux de renouvellement de l'éclairage public rue de la Pinsonnière et l'installation de la serrure électrique du portail école, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Chapitre 74 Compte 74111	Dotation forfaitaire des communes		-1023.00€
Chapitre 74 Compte 742	Dotations aux élus locaux		+2000.00€
Chapitre 74 Compte 741121	Dotation de solidarité rurale		+1400.00€
Chapitre 011 Compte 615231	Voiries	-823.00€	
Chapitre 023	Virement à la section investissement	+3200.00€€	
TOTAL FONCTIONNEMENT		+2377.00€	+2377.00€
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement		+3200.00€
Chapitre 204 Compte 204182	Travaux renouvellement éclairage public rue de la Pinsonnière	+2400.00€	
Chapitre 21 Compte 2188 Opération 168	Serrure électrique portail école	+800.00€	
TOTAL INVESTISSEMENT		+3200.00€	+3200.00€

Monsieur JULIOT demande des explications sur le compte 741121 concernant la dotation de solidarité rurale d'un montant de 1400€.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un ajustement réalisé par un jeu d'écriture afin d'équilibrer la section fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

Questions diverses

- Procédure d'installation bornes de recharge par le SIEIL : Monsieur le Maire informe que le projet est suspendu, le prestataire initialement retenu par le SIEIL s'étant retiré.

- Monsieur JULIOT a été sollicité par des habitants et souhaite attirer l'attention sur plusieurs points. Le premier concerne la fête de la pivoine, Monsieur BONNIN ancien conseiller municipal chargé de la culture s'interroge sur le maintien des groupes d'artistes.
Monsieur le Maire confirme que la fête de la pivoine sera maintenue, et précise qu'une rencontre a eu lieu avec le Comité des fêtes, association sur laquelle la commune s'appuie pour organiser la manifestation. Les inscriptions sont encore ouvertes et devraient se clôturer d'ici la fin de semaine prochaine. Mme CHOTTIN a été désignée pour superviser l'organisation et prendra contact avec les prestataires.
Monsieur JULIOT demande si, comme les années précédentes, les artistes auront droit à un repas et une boisson, aux frais de la commune.
Monsieur AVELINE confirme qu'il est prévu de fournir un repas et des boissons pour chaque artiste.
Monsieur JULIOT informe avoir rencontré 16 habitants au sujet de la propreté du village. Ces derniers ont relevé une présence importante de déchets dans les rues (emballages, canettes, etc.)
Monsieur JULIOT suggère d'envisager l'installation de poubelles supplémentaires dans le village.
Monsieur JULIOT soulève un autre problème lié à des branches empiétant sur la voie rue Bretonneau et demande s'il est prévu de contacter les propriétaires. Il signale également des arbres à terre rue de la Pinsonnière qui empêchent l'accès au bois.
Monsieur JULIOT constate que les véhicules roulent encore plus vite qu'avant dans le centre bourg. Il s'interroge sur l'impact du déplacement fréquent de la barrière, qui pourrait inciter les automobilistes à ne plus marquer l'arrêt et à accélérer. Il pense que cet endroit est accidentogène. Ce sujet a été évoqué en commission, et il souhaite connaître les suites qui ont été données à cette question.
Monsieur le Maire répond à la question concernant la propreté de la commune. Il souligne qu'en 5 semaines de mandat, il n'a pas été possible de déployer l'ensemble des dispositifs nécessaires sur la commune car celle-ci ne dispose pas d'agent d'entretien communal. Des études sont en cours pour la mise en place de nouveaux marchés publics dédiés à ce sujet.
Madame MILESI signale l'état de propreté de la commune en vue du week end du 1^{er} mai qui approche.
Monsieur AVELINE reconnaît que les véhicules roulent à une vitesse excessive dans le centre bourg et précise qu'un travail est en cours avec Monsieur le 2^{ème} adjoint chargé de ce sujet ainsi que du stationnement irrégulier.
Monsieur AVELINE informe qu'il a contacté directement le propriétaire de la haie qui empiète sur le trottoir rue Bretonneau.
Monsieur AVELINE indique avoir reçu un habitant au sujet des problèmes liés aux arbres sur la commune, comme l'a précédemment signalé Monsieur JULIOT. Ils ont effectué ensemble un état des lieux sur le terrain. Monsieur le 2^{ème} Adjoint a lancé une consultation et nous avons reçu des devis, mais aucune décision n'a encore été prise.
Monsieur JULIOT évoque la demande d'arrêté municipal de Monsieur BELLAIRE commerçant sur la commune. Il rappelle les manifestations organisées les années précédentes et souhaite connaître la position de la commune en matière d'animation. Il souhaite également connaître les projets culturels à venir.
Monsieur AVELINE rappelle que lors de la campagne municipale il a été évoqué l'orientation culturelle de la liste

Madame MILESI membre de la commission RPI, s'interroge sur l'absence d'information concernant la réunion qui a eu lieu.

Monsieur AVELINE répond habituellement que les suppléants ne sont convoqués qu'en cas d'absence des titulaires. Il indique qu'il ne savait que pour cette commission les suppléants étaient également conviés. Désormais, pour la commission RPI, les suppléants seront systématiquement convoqués.

Madame MILESI attire l'attention sur l'état du cimetière pour la commémoration du 8 mai.

Monsieur AVELINE précise que le cimetière n'a pas toujours fait l'objet d'un entretien régulier par le passé. Il indique qu'un recours à son encontre a été déposé auprès du tribunal administratif.

Mme CHOTTIN explique qu'en raison de ce recours, il n'est pas possible d'engager des frais en attendant le jugement.

Mme MILESI indique que suite à l'altercation avec Monsieur MITAULT lors des élections municipales, Monsieur AVELINE avait annoncé qu'il lui présenterait des excuses. Elle ajoute que s'il souhaite toujours s'excuser, Monsieur MITAULT a depuis quitté la commune.

Monsieur AVELINE répond qu'il est au courant du départ de Monsieur MITAULT.

Il est demandé s'il est prévu d'entretenir le terrain autour du lavoir.

Monsieur AVELINE précise qu'il s'agit d'un terrain appartenant au Château de Chenonceau. Il a récemment été reçu par les dirigeants, avec lesquels les échanges ont été constructifs.

Mme MILESI indique que la SHOT apporte son aide pour le nettoyage du parc municipal mais s'interroge cependant sur le nettoyage des tables et chaises.

Il est demandé qui assure désormais la présidence de l'association Bien vivre à Chenonceaux

Monsieur AVELINE indique qu'il n'est pas en mesure d'apporter de réponse.

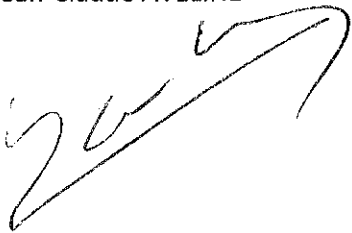
Monsieur JULIOT revient sur les propos de Monsieur AVELINE selon lesquels il n'était pas possible d'engager des frais dans le cadre du recours et précise que Monsieur AVELINE vient de soumettre des dépenses au vote.

Monsieur AVELINE précise qu'il s'agit uniquement de dépenses liées aux affaires courantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20heures.

Le Maire

Jean-Claude AVELINE



Le secrétaire de séance

Corinne CHOTTIN

